

REPUBLICQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L’an deux mil vingt-trois, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	17

Absent ayant donné un pouvoir : Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET Magali, Monsieur Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, M. Loïc CROCHET, Mme Solène MENNECIER M. Jean-Philippe LECOINTE Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

Date de la convocation
10 novembre 2023
Date d’affichage
10 novembre 2023
Objet de la délibération
7 Finances et budgets locaux
7-5 Subventions
7-5-1 Demandes de subvention.
2023-082 – Demande de subvention pour la rénovation du gymnase Emile CHARREIRE
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
le 23/11/2023

A été nommé secrétaire : M. Bruno GUYARD

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation totale du gymnase E. CHARREIRE qui date des années 1970, une remise aux normes des vestiaires et un agrandissement de celui-ci pour augmenter les capacités de stockage du matériel pédagogique et sportif ainsi que le changement de système de chauffage. Il a été décidé de chauffer le gymnase et la salle des fêtes qui utilisent la même chaufferie par de la géothermie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ainsi qu’au Contrat Régional de Solidarité Territorial porté par le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural Forêt d’Orléans – Loire – Sologne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

ADOPTE le projet de rénovation du gymnase Emile CHARREIRE et le mode de chauffage par géothermie du gymnase et de la salle des fêtes pour un montant de 1 690 043.46 € HT soit 2 028 052.15 € TTC.

SOLLICITE une subvention au titre Fonds Européen de Développement Régional pour le projet de rénovation du gymnase Emile CHARREIRE et le chauffage par géothermie de celui-ci et de la salle des fêtes.

SOLLICITE une subvention au titre du CRST de la Région via le PETR Forêt d’Orléans, Loire, Sologne, pour le projet de rénovation du gymnase Emile CHARREIRE.

Charge M. le Maire de régler toutes les formalités.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 045-214501421-20231116-2023_82-DE



Le secrétaire de séance
Bruno GUYARD

A large, stylized black ink signature of Bruno Guyard, written over a blue circular official stamp of the commune of Fay-aux-Bois.

Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

A black ink signature of Frédéric Mura, written over a blue circular official stamp of the commune of Fay-aux-Bois.